

Votre carte vous donne accès aux
5 déchèteries intercommunales de Montélimar-Agglomération.

Déchèterie du LOGIS NEUF Chemin du Broquet 26270 Saulce-sur-Rhône Coord. GPS : 44.6760 - 4.7928	Déchèterie de CONSTANTIN 775, Chemin du Vermonen 26740 Montboucher-sur-Jabron Coord. GPS : 44.5543 - 4.8338	Déchèterie Les LÉONARDS Chemin des Léonards 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5840 - 4.7489	Déchèterie Les PRÉSIDENTS Route d'Allan Boulevard du Président René-Coty 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5369 - 4.7641
OUVERTURES	LUNDI - MARDI - MERCREDI	JEUDI - VENDREDI - SAMEDI	DIMANCHE UNIQUEMENT POUR LES LEONARDS ET LES PRESIDENTS
HORAIRES D'ÉTÉ	14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 / 14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 Accès interdit aux professionnels
HORAIRES D'HIVER	14 h - 17 h 30	9 h - 11 h 45 / 14 h - 17 h 30	

**HORAIRES Été /Hiver = Calqués sur le changement d'heure.*

Déchèterie de LA LAUPIE Chemin de Chafrène 26740 La Laupie Coord. GPS : 44.6099 - 4.8572	OUVERTURES	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI
	HORAIRES	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Tout dépôt en déchèterie est un geste citoyen permettant de protéger l'environnement et de valoriser les déchets.

La récupération de déchets déposés dans les bennes est interdite.
Le chiffonnage est interdit.

Le gardien est là pour vous orienter.
Merci de respecter les consignes et le règlement intérieur, et de laisser le quai propre après votre visite.

Pour plus de renseignement contacter Montélimar-Agglomération :
Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 Montélimar
Tél. 04 75 00 64 41 - contact@montelimar-agglo.fr - www.montelimar-agglo.fr



GUIDE PRATIQUE des déchèteries intercommunales



Imprimerie Bayle Montélimar - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Source : IGN-F - BD GEOFLA® - 2020 // Conception : Service SIG - Service Environnement - Mars 2021

Version février 2022



Conditions d'accès

Particulier



ou carte jaune équivalente

* Pour les véhicules de classe 1 : Gratuit et illimité

Véhicules dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres



Remorque avec PTAC inférieur ou égal à 500 kg

* Pour les véhicules de classe 2 : 12 passages gratuits par an puis 40 € par passage, 3 m³ maximum par passage

Véhicules dont la hauteur est comprise entre 2 et 3 mètres et dont le PTAC ≤ à 3.5 tonnes



Remorque avec PTAC supérieur à 500 kg

Photos données à titre indicatif. Liste non exhaustive.

Professionnel



- 3 m³ maximum par passage
- Tout véhicule de moins de 3.5 T

Accès interdit le dimanche

• Résidant sur le territoire de l'Agglo :

12 passages gratuits par an puis 40 € par passage

• Résidant hors territoire Agglo :

40 € par passage

Déchets acceptés / refusés

	Particulier	Professionnel
MOBILIERS USAGÉS (matelas, sommiers, lits, sièges, canapés, fauteuils, meubles de cuisine et de salle de bains sans les éviers et les vasques, meubles de rangement, quincaillerie [poignées, charnières...]) UNIQUEMENT à la déchèterie des Léonards, des Présidents et du Logis Neuf	✓	✓
TOUT VENANT (sanitaires, tapis, fenêtres, poussettes, laine de verre...)	✓	✓
FERRAILLE	✓	✓
GRAVATS (pierres, briques, béton, tuiles...)	✓	✓
VÉGÉTAUX (tonte de pelouses, taille de haies, branchages, feuilles mortes...)	✓	✓
BOIS BRUT (palettes, caissettes, panneaux mélaminés et bois d'ameublement)	✓	✓
PLAQUES DE PLÂTRE UNIQUEMENT à la déchèterie des Léonards (Montélimar)	✓	✓
CARTONS (non souillés et vidés de toute impureté [pas de plastique, pas de polystyrène...])	✓	✓
DEEE (audiovisuel, informatique, électroménager, électronique...) Pour les professionnels, les DEEE sont acceptés en très petite quantité et doivent être issus de travaux réalisés chez un particulier.	✓	✓
EMBALLAGES-PAPIERS (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, papiers et cartonnets) + VERRE	✓	✓
TEXTILES	✓	✗
HUILES DE VIDANGE + HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES	✓	✗
POLYSTYRENE BLANC ET PROPRE	✓	✗
DDS (Déchets Dangereux Spéciaux) bidons souillés, produits d'entretien et de nettoyage, produits chimiques, peintures, vernis, laques, antirouille, colle, solvants, radiographies, produits de traitement [xylophène, désherbant, fongicide...], produits peu ou très réactifs, batteries, piles, accumulateurs, cartouches d'imprimante, thermomètre mercure...	✓	✗
PNEUS VL sans jante UNIQUEMENT à la déchèterie des Présidents (Montélimar), de Constantin (Montboucher), du Logis Neuf (Saulce-sur-Rhône) et de La Laupe.	✓	✗
AUTRES DÉCHETS Déchets industriels, Ordures ménagères, Déchets putrescibles (sauf déchets de jardin), Produits dangereux, corrosifs non ménagers, explosifs ou instables, Pneumatiques autre que VL, Cadavres d'animaux, Produits radioactifs, Amiante (hors collecte spécifique), Déchets amiantés, DASRI, Médicaments, Éléments mécaniques de véhicules, bouteilles de gaz. Liste non exhaustive.	✗	✗

Cartes d'accès : Questions/ Réponses

L'accès aux déchèteries se fait uniquement sur présentation d'une carte d'accès délivrable par Montélimar-Agglomération. Chaque foyer ou entreprise a droit à une seule carte d'accès. La 1^{re} carte est délivrée gratuitement.

Modalités d'obtention des cartes déchèteries :

1) EN LIGNE :

Sur le portail ECOCITO accessible depuis le site de Montélimar-Agglomération
<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-decheteries>
 Votre carte vous sera adressée par courrier à votre domicile

2) PAR COURRIER :

A l'adresse : Montélimar-Agglomération / Maison des Services Publics / 1 avenue St Martin / 26200 MONTEILIMAR
 Votre carte vous sera adressée par courrier à votre domicile.

3) A L'ACCUEIL DE MONTEILIMAR-AGGLOMERATION

Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin 26200 MONTEILIMAR
 Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 8h à 12h30 et Mercredi de 8h à 12h
 Votre carte vous sera délivrée sur place.

4) AUPRES DE VOTRE MAIRIE (sauf Montélimar)

Votre carte vous sera adressée par courrier à votre domicile ou remise à votre mairie (au choix).

PIECES A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES : formulaire de demande de carte dûment rempli, accompagné des pièces justificatives listées. Formulaire téléchargeable sur www.montelimar-agglo.fr ou à demander à Montélimar-Agglomération au 04 75 00 64 41.

Justificatifs demandés :

- Pour les **PARTICULIERS** : un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Pour les **PROFESSIONNELS** : un document attestant la création de l'entreprise daté de moins de 3 mois (extrait K-Bis, avis INSEE, extrait du registre des répertoires des métiers) et faisant apparaître le numéro SIRET + fiche code Tiers.

Je suis un particulier et je loue ou je me fais prêter un véhicule de classe 2 pour un déménagement, une livraison ou autre et je souhaite l'utiliser pour aller en déchèterie, est-ce possible ?

Oui l'accès est possible. Vous devez présenter votre carte "jaune" PARTICULIER au gardien et votre passage sera enregistré en PASSAGE PL (vous avez droit à 12 passages gratuits par an puis chaque passage sera facturé 40 euros.)

J'ai perdu ma carte d'accès, que dois-je faire ?

Particulier ou professionnel, je dois immédiatement le signaler à Montélimar-Agglomération afin que ma carte soit désactivée. Le renouvellement de la carte sera facturé 10 euros.

ATTENTION, la carte d'accès est obligatoire. Elle doit être présentée au gardien à chaque passage.

Bon à savoir

Encore plus de TRI en déchèterie :

Le MOBILIER USAGÉ se trie et se recycle :

LITERIE	MEUBLES	JARDIN	CHAIRES	REMBOURRÉS	CUISINE

Benne spécifique UNIQUEMENT à la déchèterie des Léonards, des Présidents et du Logis Neuf

Piles et batteries usagées



Pensez à la Ressourcerie et aux associations caritatives pour les dons d'objets, de meubles... en bon état.